

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/03/2018

- 2018 011 : MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS :

Le Conseil Municipal décide de modifier les taux des indemnités des élus.

Cette délibération annule et remplace les délibérations prises le 22 avril 2014, le 22 octobre 2015 et le 23 février 2017 et 23 novembre 2017.

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

Pour le Maire : le taux est fixé à 42% de l'indice brut terminal (au lieu de 41%)

Pour la 1ère adjointe : le taux est fixé à 15,5 % de l'indice brut terminal (au lieu de 15%)

Pour le 2ème adjoint : le taux est fixé à 15 % de l'indice brut terminal (n'est pas modifié)

Pour le 3ème adjoint : le taux est fixé à 4 % de l'indice brut terminal (n'est pas modifié)

Pour le 4ème adjoint : le taux est fixé à 10.5 % de l'indice brut terminal (au lieu de 10%)

Pour le 5ème adjoint : le taux est fixé à 6 % de l'indice brut terminal (n'est pas modifié)

Le Conseil Municipal décide à la majorité des présents (10 pour et 1 abstention) d'accepter les modifications ci-dessus mentionnées à compter du 1er avril 2018.

- 2018 012 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'AMENDE DE POLICE POUR L'ANNEE 2018 :

Des travaux d'aménagements pour la sécurité aux abords de l'école sont prévus en 2018.

L'estimation des travaux s'élève à 11 520 € TTC

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention au taux maximum au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018, pour permettre la réalisation de ces travaux et autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- 2018 013 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES EAUX USEES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune a réalisé une étude de diagnostic de son système d'assainissement collectif, qui s'est déroulée en 2016 et 2017.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence des désordres sur le réseau d'assainissement qui ont fait l'objet d'une hiérarchisation et d'un chiffrage par le cabinet AUDIT Environnement en charge de cette étude diagnostique.

Le présent Dossier de demande de subvention, établi par la société Infrastructures Concept, concerne la réalisation de travaux de réhabilitation et de restructuration des réseaux d'assainissement, conformément à la priorité n°1 énoncée dans l'étude diagnostic, à savoir :

- ! **Opération n°1** - « *Création d'un poste de refoulement au nord du bourg et canalisation de refoulement rue du 11 novembre 1918 - RD n°46* » - **Montant : 110.400 € HT** - **Objectifs** : réduire les intrusions d'eaux claires et d'eau du ruisseau sur un réseau peu accessible passant en domaine privé et qui fait l'objet de nombreux désordres (entre les rues du 11 novembre 1918 et du 08 mai 1945), et ce, afin de limiter les rejets au ruisseau de la Quintaine au niveau de la STEP et d'améliorer

le fonctionnement de la station d'épuration ;

- ! **Opération n°2** - « Aménagement de l'arrivée de la canalisation de refoulement dans le réseau gravitaire chemin de la Quintaine » - **Montant : 3.900 € HT** - **Objectifs** : éviter l'obstacle au libre écoulement des écoulements dans le réseau gravitaire ;
- ! **Opération n°3** - « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à l'intersection des rues de la Pommelière et du Général de Gaulle - RD n°46 » - **Montant : 26.700 € HT** - **Objectifs** : réduire les intrusions d'eaux claires parasites sur un réseau structurellement très dégradé;
- ! **Opération n°4** - « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées chemin rural de la Quintaine » - **Montant : 25.000 € HT** - **Objectifs** : réduire les intrusions d'eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement longeant le ruisseau de la Quintaine entre la RD n°73 et la station d'épuration, dans un objectif de limitation des rejets dans le ruisseau de la Quintaine au niveau de la STEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à la somme de 166 000 € HT soit 199 200 € TTC, ingénierie et frais annexes inclus.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le dossier de demande de subvention présenté pour un montant global de 166 000 € HT soit 199 200 € TTC ;

- ! SOLLICITE une demande subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au taux le plus élevé possible ;
- ! DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la Consultation de l'étude en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- ! DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à intervenir se rapportant à la présente demande de subventions.

- 2018 014 : ILLUMINATIONS DE NOEL (CHOIX DES ENTREPRISES) :

Une consultation d'entreprise a été lancée afin d'acquérir des illuminations pour Noël auprès de deux entreprises :

Deux entreprises ont été consultées, les propositions ont été les suivantes :

- Pyroconcept : 2 131.38 € HT
- LC LB : 2 908.00 € HT

Après avoir voté à mains levées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette commande auprès de Pyroconcept pour un montant de 2 131.38 € HT soit 2 557.66 € TTC.

Cette acquisition sera réglée sur les crédits d'investissement de l'opération 124 " Décoration de Noël".

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2018.

- 2018 015 : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA PART RESIDUELLE LIE A L'ETUDE DU PLAN DE DESHERBAGE POUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie par la Communauté de Communes du Castelrenaudais sur le remboursement de la part résiduelle lié à l'étude du plan de désherbage.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, charge Monsieur le Maire de signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

-INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- la demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du cinquantenaire du club de judo de Château-Renault :
 - * Le Conseil Municipal donne son accord pour octroyer une subvention exceptionnelle et sera délibéré au prochain Conseil Municipal.
- la réunion publique sur le projet éolien le 26 avril 2018 à 20h00 à la salle socio-culturelle,
- le courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement du Collège Saint Thérèse :
 - * Le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer une subvention aux frais de fonctionnement.
- la demande de Madame Dousset de stationner sur la place du Général Leclerc les lundis toute la journée pour déballage de fruits et légumes :
 - * Le Conseil Municipal donne son accord pour stationner et une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal.
- la présentation de l'ouvrage " La Vallée de la Brenne de Château-Renault à la Loire".

- CEREMONIE DU 8 MAI 1945 :

Le programme des cérémonies de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 est fixé comme suit :

10h30 : Rassemblement sur la place, hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts.

11h00 : vin d'honneur offert à tous les participants.

La mise en place des tables se fera dès 10h00 à la salle socio-culturelle.

- REUNION POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES :

Nous devons prévoir une réunion pour fixer le montant des subventions attribuées aux différentes associations.

La date de la commission Sport-Loisirs et Vie Associative est fixée au vendredi 18 mai à 19h00 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 12 avril 2018 à 20h00.**